

LP

ETAT FRANCAIS

Ministère de l'Education
Nationale

Beaux-Arts

DIRECTION
des SERVICES D'ARCHITECTURE

Sites

Inventaire des sites

ARRETE

Le Ministre, Secrétaire d'Etat à l'Education
Nationale,

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4,

Vu l'arrêté du 27 août 1943 pris en application de la loi n° 421 du 28 juillet 1943

ARRETE

Article 1er : Est inscrit sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général le "Calvaire de Chalabre" et ses abords (AU DE)

1) Délimitation :

au Nord : limite nord des parcelles I79 et I82, à l'Est : chemin du Calvaire limite Est des parcelles I83, I85 et I87, au sud : limite sud de la parcelle I86 et chemin du calvaire, à l'Ouest : limite Ouest des parcelles I77 et I79

2) Parcelles visées :

commune de Chalabre (AUDE) section C - parcelles n° I77. I79. I80. I82. I83. I84. I85. I86. I87

3) Propriétaires intéressés :

commune de Chalabre.....I84
FOUQUERNI Emile et ROUGAUD Marie.....I77
Hospice Civil de Chalabre.....I83. I85. I86. I87
RAYNAUD Victor Vve.....I79. I80
SOULA Jean dit la Poche.....I82

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la Préfecture au Maire de la commune de CHALABRE et aux propriétaires intéressés qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son exécution.//

Paris, le 29 janvier 1944

Pour ampliation.
P. Le Sous-Chef du Bureau des
Monuments Historiques et
des Sites,

Par Délégation
Le Conseiller d'Etat
Secrétaire général des Beaux-Arts

signé : L. HAUTECOEUR

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE
ET
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

—
(DIRECTION DU PATRIMOINE)
—

LISTE
DES IMMEUBLES PROTÉGÉS
AU TITRE DES LÉGISLATIONS
SUR
LES MONUMENTS HISTORIQUES
ET SUR LES SITES
DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AUDE

(ARRÊTÉE AU 15 FÉVRIER 1981)
—

Chalabre. —

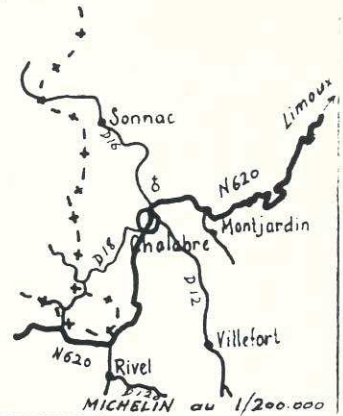
- « Calvaire de Chalabre » et ses abords, délimités : au nord, par la limite nord des parcelles n^{os} 179 et 182; à l'est, par le chemin du Calvaire, la limite est des parcelles n^{os} 183, 185, 187; au sud, par la limite sud de la parcelle n^o 186 et le chemin du Calvaire; à l'ouest, par la limite ouest des parcelles n^{os} 177 et 179 (parcelles n^{os} 177, 179, 180, 182 à 187, section C du cadastre) [S. Ins. : 29 janvier 1944].

CHALABRE

CANTON : CHEF-LIEU
ARROND^T : LIMOUX

SITES

LE CALVAIRE



Est inscrit sur l'Inventaire des Sites dont la conservation présente un intérêt général le "Calvaire de Chalabre" et ses abords (Aude).

1 - Délimitation :

au Nord : limite Nord des parcelles 179 et 182

à l'Est : Chemin du Calvaire, limite Est des parcelles 183, 185 et 187

au Sud : limite Sud de la parcelle 186 et chemin du Calvaire.

à l'Ouest : limite Ouest des parcelles 177 et 179

2 - Parcelles visées : Commune de CHALABRE (Aude) Section C -
parcelles n° 177, 179, 180, 182, 184, 185, 186, 187.

3 - Propriétaires intéressés :

Commune de CHALABRE, 184

FOUQUERNI Emile et ROUGAUD Marie, 177

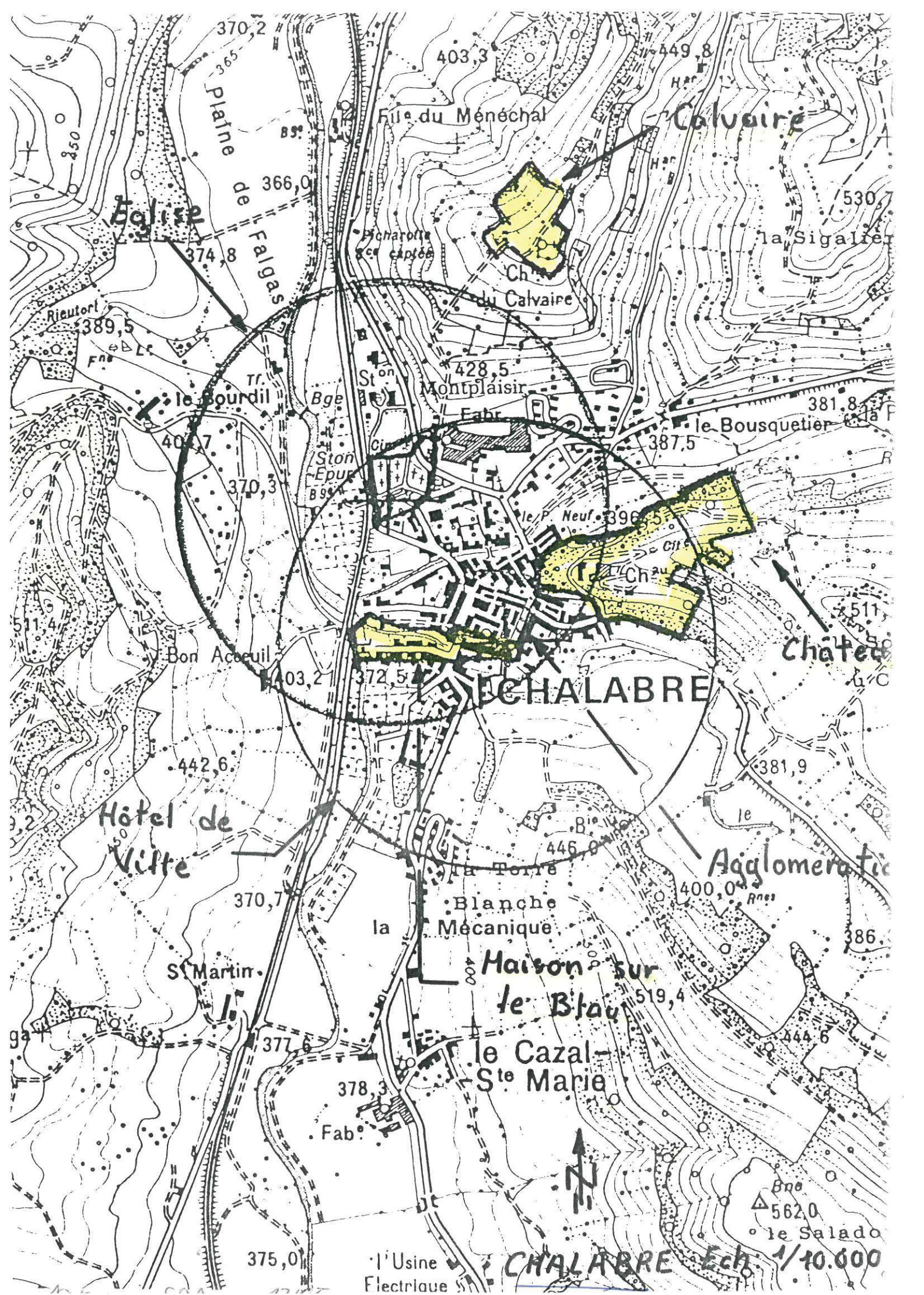
Hospice Civil de Chalabre, 183, 185, 186, 187.

TAYNAUD Victor, Vve. 179, 180

SOULA Jean, dit La Poche, 182;

Arrêté du 29 janvier 1944

ORIGINAL 2



Eglise

Fle du Ménéchal

Calvaire

le Bourdil

Montplaisir

le Bousquetier

Hôtel de Ville

CHALABRE

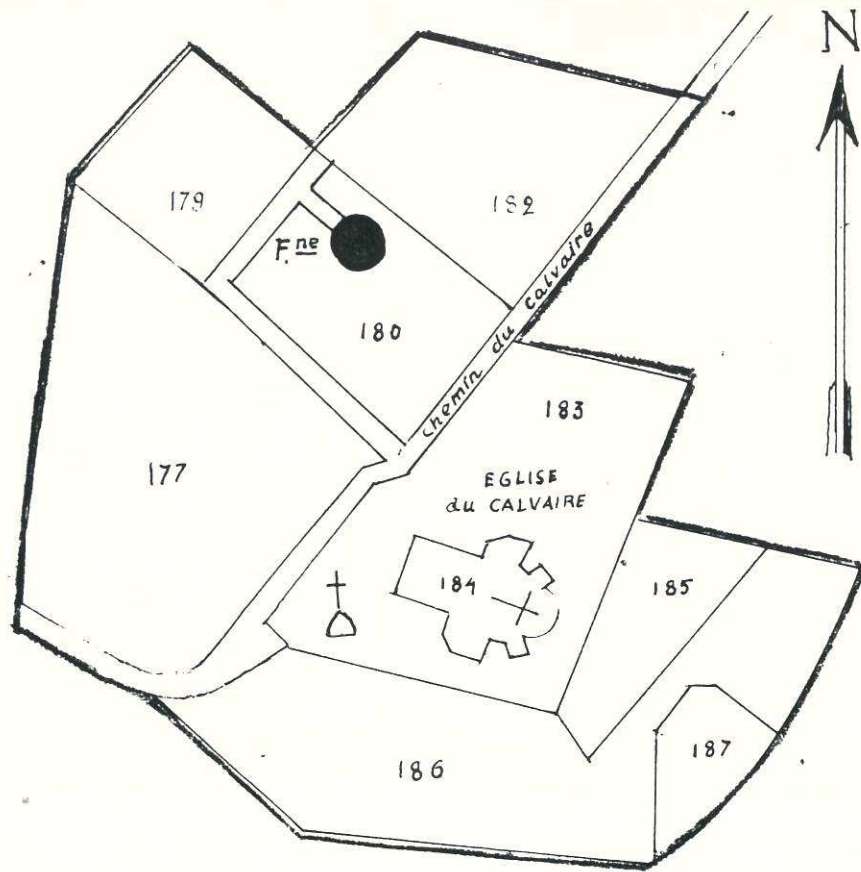
Agglomération

Maison sur le Blau

le Cazal-Sainte Marie

CHALABRE Ech. 1/10.000

l'Usine Electrique



partie inscrite

DÉPARTEMENT
AUDE
COMMUNE
de **CHALABRE**

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS
SERVICE DES AFFAIRES FONCIÈRES ET DOMANIALES
CADASTRE
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

66167
(Sept. 1970)
Section **C**
1^{re} Feuille
Echelle: 1/2500

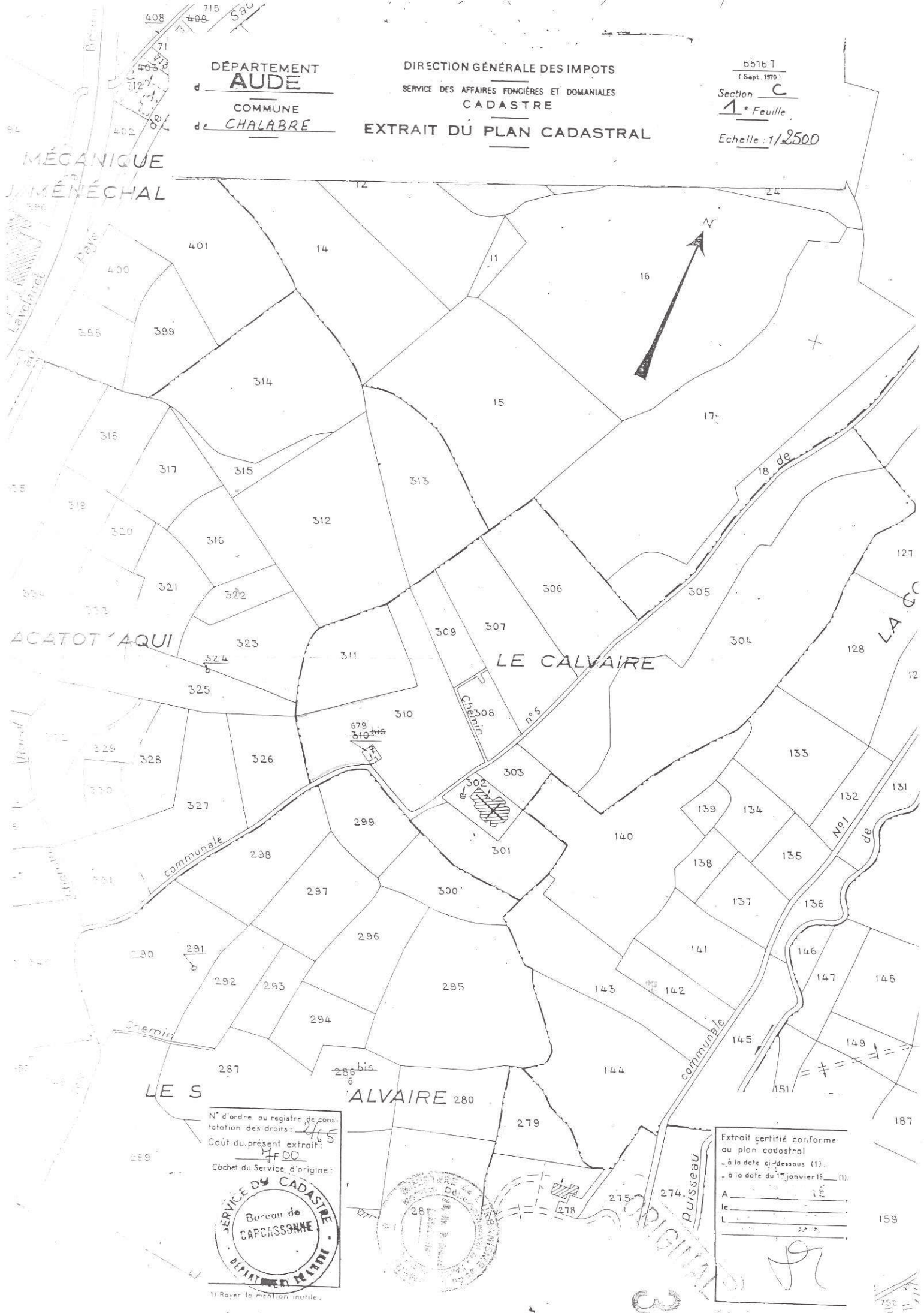
MÉCANIQUE
J. MÈNÉCHAL

ACATOT 'AQUI

LE CALVAIRE

LE S

ALVAIRE 280

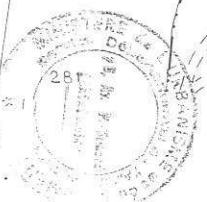


N° d'ordre ou registre de constatation des droits: 2765
Coût du présent extrait: 4 F 00
Cachet du Service, d'origine:



1) Boyer la mention inutile.

Extrait certifié conforme
au plan cadastral
- à la date ci-dessous (1),
- à la date du 1^{er} janvier 19__ (1).
A _____
le _____
L _____



ORIGINALS

159

752

DEPARTEMENT : AUDE

COMMUNE : CHAMABRE

SITE : le Calvaire et ses abords.

ARRETE : Site inscrit le 29 Janvier 1944.

ORIENT N° 4

ANCIENNES REFERENCES		NOUVELLES REFERENCES		OBSERVATIONS
Sections	Parcelles	Sections	Parcelles	
C	177.179.180. 182.184.185. 186.187.183.	C1	301.302.303. 304.308.309.310 679.	Cadaastre nérisé. Délimitation sans changement <i>Un fl délimitation facile. Les jalons ne correspondent pas au plan original qui est en contradiction avec le texte de l'arrêté.</i>